

Le marquis de Chamlay, conseiller militaire de Louis XIV, son château, ses terres et ses amis¹

Jean-Philippe CENAT

Voici le plus célèbre des habitants de Champlay, ce Jules-Louis Bolé, seigneur de Chamlay², qui vécut à l'époque de Louis XIV, entre 1650 et 1719. En outre, c'est une relation, un ami de Vauban, qui lui a rendu visite plusieurs fois, en voisin, quand il allait à Bazoches ou en venait. Et son patron Louvois acquit lui-même des terres non loin, à Ancy-le-Franc. Il reste que Chamlay n'est guère connu³.

Nous approcherons d'abord sa famille, sa personnalité, sa fortune, son rôle dans la vie locale et terminerons en présentant rapidement son rôle dans la vie nationale, sa carrière au sein de l'armée et auprès de Louis XIV.

I- Chamlay, ses origines familiales, sa personnalité et sa fortune

La famille de Chamlay

• Des origines familiales modestes

Jules-Louis Bolé de Chamlay a des origines modestes et les sources concernant ses ancêtres ne sont pas nombreuses. Nous disposons

¹ Cet article a pour base la conférence donnée le 2 décembre 2006 par l'auteur, quelques jours avant la soutenance de sa thèse de doctorat à la Sorbonne. Cette conférence était organisée dans la salle des fêtes de la mairie de Champlay, à l'initiative de l'Association Campo-Laïcienne et de l'A.C.E.J.

² Au XVII^e, on écrit aussi bien *Chamlay* que *Champlay*, (ou encore *Chanlay*, *Chanlai*, *Chanlé*) pour désigner le village ou la seigneurie. Les Bolé (on écrit parfois *Bollé*), quant à eux, se présentent généralement comme les seigneurs de *Chamlay*, graphie qu'ils privilégièrent. Par convention, nous retenons *Chamlay* pour eux, leur seigneurie, leur domaine, mais *Champlay* pour le village, la paroisse.

³ Il a cependant déjà été présenté dans deux articles de *L'Echo de Joigny* : dans le n° 55 par le commandant Gervais MACAISNE, en 1998, *Jules Louis Bolé, marquis de Champlay*, qui souligne surtout son rôle de organisateur du dépôt des cartes et plans, et par nous dans le n° 62 , en 2005, *L'ascension du Marquis de Chamlay, conseiller militaire de Louis XIV : Les débuts d'une carrière militaire hors du commun, 1672-1678*, reprise du mémoire de diplôme d'études approfondies présenté à la Sorbonne -université de Paris IV- en 2000.

seulement de quatre arbres généalogiques, conservés au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, mais ces derniers se contredisent et sont donc à utiliser avec précaution.

Les mentions les plus anciennes de la famille Bolé remontent au XVI^e siècle, à la génération de l'arrière grand-père de Chamlay, Isambert (ou Isambard) Bolé, fils d'Antoine Bolé et de Catherine Roger. Isambert résidait à Clermont-en-Beauvaisis et fut marié à Laurence Goussé, dont il eut trois fils, Jean l'Aîné, Jean le Jeune et André. Nous ne nous intéresserons qu'au premier qui fut le grand-père de Chamlay et était marchand sellier. Il eut lui-même deux fils : Charles, baptisé le 17 février 1606 et dont on ne sait presque rien, et Alexandre-Simon, le père de Chamlay. C'est en fait ce dernier qui réalisa la première ascension de la famille Bolé, les autres membres ne faisant guère fortune. En effet, si l'on suit la descendance de Jean le Jeune et d'André Bolé, les grands-oncles de Chamlay, tous eurent des conditions très modestes : on y trouve des professions de manouvrier, marchand de toile, tailleur, marchand peaussier, marchand fripier, papetier, cocher... À la mort de Chamlay en 1719, tous leurs descendants, ces cousins, la plupart très éloignés et certains imaginaires, cherchèrent à récupérer une partie ou la totalité de la fortune du défunt, fortune qui dépassait très largement la leur.

- **La première ascension familiale : la carrière d'Alexandre-Simon Bolé**

Le père de Chamlay, Alexandre-Simon Bolé (1607-1673), réalisa l'ascension de la famille. Originaire du Beauvaisis, il fut d'abord clerc au palais de Paris à partir de 1636. Il s'installa alors dans la capitale. Il devint ensuite procureur au Parlement de Paris⁴, ce qui lui permit de s'enrichir quelque peu, les procureurs ayant pendant tout l'Ancien Régime la mauvaise réputation, souvent justifiée, de chercher à faire durer les procès... Il consolida son ancrage dans la petite bourgeoisie robine parisienne en épousant, le 21 février 1645, à Saint-Sulpice, Marguerite Le Masson (ou Le Maçon), fille d'un autre procureur au Parlement de Paris, Jacques Le Masson, sieur des Selles (mort en 1655) et de Barbe Bonnet (décédée en 1652). Marguerite appartenait à la branche cadette d'une vieille famille de gentilshommes originaires de Bourgogne qui s'installèrent ensuite en Ile-de-France⁵. Son rôle resta discret, même si elle soutint toujours son fils dans son ascension. Elle se retira au couvent de Bellechasse, établissement recherché par les grandes familles de l'époque, et y mourut le 29 juillet 1700.

⁴ Les procureurs étaient chargés de rédiger les actes juridiques, de suivre la procédure et d'accomplir toutes les formalités requises au Parlement au nom des plaideurs qu'ils représentaient. Cet office vénal, bien souvent, enrichissait considérablement son titulaire, surtout si celui-ci savait faire payer chèrement ses services et durer les procès.

⁵ Les Le Masson avaient notamment servi les ducs de Bourgogne Jean Sans Peur et Charles le Téméraire au XV^e siècle.

Le 8 janvier 1647, Alexandre-Simon acquit la double charge de prévôt général des bandes de l'infanterie française et du régiment des gardes. Cela lui permit d'approcher le milieu de l'armée et de la Cour et d'entrer progressivement dans la clientèle de deux personnages importants, bien qu'ennemis, Michel Le Tellier, secrétaire d'État de la Guerre, et le duc d'Épernon. Cette année, le royaume craignant une invasion espagnole par le nord, Alexandre-Simon fut envoyé pour inspecter et renforcer les places de la Somme et de l'Oise, tâche dont il s'acquitta avec succès. Deux ans plus tard, le 11 septembre 1649, il reçut le titre de maître d'hôtel du roi, office qui lui permit d'intégrer la maison du roi et de s'ancrer davantage dans le monde de la Cour. Dans le contexte de rébellion de certains parlementaires pendant la Fronde, la nomination d'Alexandre-Simon Bolé, client du dévoué Le Tellier, était un moyen, pour Mazarin et la reine, à la fois de placer un de leurs partisans et de récompenser une fidélité.

C'est en pleine Fronde, à la fin de l'année 1649 et au début de 1650, qu'Alexandre-Simon se fit le plus remarquer en dénonçant la conspiration du Havre qui impliquait le jeune duc de Richelieu. Cela lui valut en septembre 1651 des lettres de noblesse, lettres confirmées en 1665. Il obtint une deuxième récompense le 5 avril 1655, puisqu'il reçut le cordon de l'ordre de Saint-Michel, ordre militaire prestigieux à l'origine, mais qui avait perdu quelque peu de son aura à l'époque car il avait été distribué trop largement.

En décembre 1658, Alexandre-Simon acquit la charge de trésorier-payeur du régiment des gardes françaises et étrangères du roi. Mais deux ans plus tard, le 18 novembre 1660, il transféra l'exercice de cette charge à son beau-frère, François Le Masson (ou Lemaçon), seigneur d'Ormoy (il ne s'agit pas de la terre d'Ormoy proche de Migennes). Enfin, le 7 février 1670, pour établir son fils, il acheta pour lui une des trois charges de maréchal des logis des camps et armées du roi. Ayant achevé la formation de ce fils, il se retira sur ses terres à Chamlay (Champlay), seigneurie qu'il avait acquise en 1663. Il y mourut le 22 novembre 1673 et fut inhumé deux jours plus tard dans le cimetière du village, cimetière qui jouxtait alors l'église.

Une famille peu nombreuse

Alexandre-Simon Bolé avait eu quatre enfants de Marguerite Le Maçon : un fils et trois filles. Deux de ces filles moururent très jeunes : Anne et Marguerite-Léonore Bolé. La troisième, Marie-Ambroise Bolé, baptisée le 8 mars 1657, est un peu mieux connue. À 19 ans, elle devint religieuse professe. Son frère chercha alors à obtenir pour elle une abbaye. En mai 1689, l'abbesse de Saint-Antoine près Sens semblant proche de sa fin, Chamlay sollicita Louvois pour que le roi nomme sa sœur à son décès. Mais l'abbesse se rétablit et l'affaire ne se fit pas. Marie-Ambroise Bolé dut donc patienter quelques années, jusqu'en mars 1693, date à laquelle,

grâce à l'appui de son frère, elle fut nommée à la tête de l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre. Elle y resta jusqu'à sa mort en mai 1699.



*François Le Maçon (ou Le Masson) d'Ormoy,
oncle maternel de Jules-Louis Bolé de
Chamlay*

L'oncle maternel de Chamlay, François Lemaçon d'Ormoy, eut une carrière plus intéressante. En 1660, il acheta, on l'a vu, à son beau-frère sa charge de prévôt général des bandes de l'infanterie française et du régiment des gardes. Homme de confiance de Le Tellier, il remplit parfois des missions secrètes, comme en 1662, lorsqu'il interrogea à la Bastille des capitaines responsables d'une mutinerie à Brisach. Très apprécié de Louvois, il fut choisi en avril 1670 comme gouverneur de l'Hôtel des soldats estropiés (ancêtre de celui des Invalides). Quatre ans plus tard, le

temps nécessaire pour construire l'Hôtel royal des Invalides dans la plaine de Grenelle, c'est logiquement qu'il devint en octobre 1674 le premier gouverneur du nouvel établissement, qui succéda à l'Hôtel des soldats estropiés. Il mourut le 17 novembre 1678 et fut inhumé deux jours plus tard dans le caveau de l'église de l'Hôtel, où il repose encore aujourd'hui. Ne s'étant pas marié et n'ayant pas de descendant, il légua par testament tous ses biens à sa sœur, Marguerite Le Maçon, la mère de Chamlay.

Chamlay ne fonda pas non plus de famille. Il ne se maria jamais et n'eut donc point d'enfants légitimes. Cette situation est rare dans la France du Grand Siècle, puisqu'on estime à 6,7 % le pourcentage de célibataires définitifs à la fin du XVIIe siècle. Un des rares autres exemples connus dans le milieu militaire était celui du maréchal de Catinat, mais celui-ci avait des frères. En fait, Chamlay s'investit complètement dans ses fonctions au service du roi. On estimait d'ailleurs qu'il était préférable pour les magistrats, mais aussi les militaires, d'être célibataires pour servir pleinement leur souverain et ne pas en être détourné par les soucis de la vie en ménage et des intérêts familiaux.

Si Chamlay fut effectivement bien occupé par ses fonctions, il apparaît qu'il aurait souhaité fonder une famille. Dans les années 1680, période plus calme dans sa carrière, il aurait même pu faire un beau mariage, dans la mesure où son influence auprès du roi et la protection de ce dernier aurait pu lui ouvrir des portes. Une alliance avec une famille de

militaires ou de petits seigneurs des environs de Champlay aurait semblé assez naturelle. Ce célibat reste donc en partie mystérieux. On peut penser qu'il fut volontaire au début de sa carrière, Champlay espérant peut-être accomplir d'abord son ascension sociale pour obtenir un meilleur parti. Mais à la fin de sa vie, il regretta cette situation et aurait souhaité se marier, comme en témoigne cette lettre touchante et inhabituelle qu'il envoya au roi en 1698-1699 :

« J'ay présentement, Sire, quarente huit ans et demy. Il est temps et plus que temps que je prenne un party sur le mariage ou pour m'y engager ou pour y renoncer tout à fait. Dans une affaire aussy importante pour moy que celle-là, je prends la liberté de m'adresser à Vostre Majesté comme à mon maistre pour la supplier très humblement de vouloir premièrement me dire si Elle aura agréable que je songe à me marier et ensuite de vouloir s'abaisser jusques à me conseiller sur la qualité du party que j'auray à chercher et qu'il sera le plus de son goust. Depuis trente ans avec luy que j'ay l'honneur, Sire, de vous servir, Vostre Majesté m'a comblé de ses bontés et de ses bienfaits, s'il luy plaisoit d'achever ma fortune et son ouvrage, Elle le pourroit facilement en me faisant quelque grâce qui me feroit indubitablement trouver un party considérable. Je demande très humblement pardon à Votre Majesté de la liberté que je prends de l'importuner ».

Nous n'avons malheureusement pas la réponse de Louis XIV, mais comme Champlay ne s'est finalement pas marié, le monarque ne fit probablement guère d'efforts pour trouver le « parti considérable » souhaité par son protégé. On peut même aller plus loin et proposer l'hypothèse que le célibat du maréchal général des logis était en quelque sorte voulu par le roi, comme une contrepartie et un gage de sa position élevée au sein du monde militaire. Un Champlay à la tête d'une famille nombreuse et, éventuellement, puissante aurait pu faire de l'ombre aux grandes familles dirigeantes à la Cour et dans l'armée. Parti d'aussi bas, il aurait pu susciter des jalouses, alors qu'en restant toute sa vie célibataire, il fut apprécié de tous, sans jamais constituer une menace pour quiconque. La carrière de Catinat semble confirmer cette hypothèse : son célibat serait alors la contrepartie de sa formidable ascension, de la rupture jusqu'à la dignité de maréchal de France. Cependant, l'exemple de Vauban, personnage parti de bas, tout aussi influent et néanmoins père de famille, vient infirmer en partie cette hypothèse.

Champlay eut cependant une fille naturelle, Julie du Fresne, qui apparaît dans son testament olographe du 5 mai 1716. Il lui léguua en effet 30 000 livres, plus une somme importante pour s'établir, que son légataire et son avocat estimèrent à 200 000 livres. D'autre part, à la fin de sa vie, il entretint des relations étroites avec une certaine Catherine Henriette Lambert, jeune veuve de son ami La Taste. Ce dernier, Etienne de La Taste, était aide-major des quatre compagnies des gardes du corps du roi.

Les deux hommes se sont probablement connus lorsqu'ils servaient ensemble dans l'armée d'Allemagne en 1690. Brigadier de la cavalerie en 1693, La Taste fut promu chevalier de l'ordre de Saint-Louis et nommé maréchal de camp le 29 janvier 1702. Il quitta le service peu de temps après et reçut du roi une pension de 7000 livres. Chamlay lui prêta de l'argent, sous forme de constitutions de rentes. C'est donc naturellement qu'il continua à s'occuper de la fortune de la jeune veuve (elle avait trente-quatre ans au décès de son mari, en 1714). Comme le signale Saint-Simon, mais aussi Dangeau, cette veuve gagna beaucoup à s'occuper du vieux Chamlay, puisqu'elle hérita de sa maison du quai Malaquais avec tous ses meubles. Ces quelques indices tendraient à nous faire penser que leurs relations ne se limitèrent pas à une simple amitié.

Un homme qui s'investit totalement dans ses fonctions : portrait physique et moral de Chamlay



*Portrait présumé de Chamlay
(l'inscription du bas de la gravure, peu
isible, indique « Monsieur le Marquis de
Chamlay »)*

Il est bien difficile de décrire physiquement Jules-Louis Bolé de Chamlay. Le seul portrait de lui que nous ayons pu trouver provient du département des estampes du Service Historique de la Défense, mais sans être vraiment archivé. Sa provenance est donc totalement inconnue. Chamlay y apparaît comme un homme d'âge mur (quarante à cinquante ans), ce qui laisserait supposer qu'il ait posé dans les années 1690-1700. Cela correspondrait d'ailleurs avec le titre de « marquis » qui lui est attribué

ici, inscrit au bas de la gravure. En effet, la plupart des documents d'archive ne l'appellent généralement ainsi qu'à partir des années 1700. Les autres éléments du portrait posent davantage de problèmes. Le maréchal général des logis est représenté l'air martial, avec une imposante cuirasse, et l'on peut également distinguer une écharpe de commandement. La pose est tout à fait comparable à celle des portraits de Vauban réalisés à la fin du XVII^e siècle. Cependant Chamlay n'a jamais dirigé d'armée en campagne (il n'en avait d'ailleurs pas le pouvoir) et n'a jamais réellement combattu. Doit-on alors y voir une volonté du

personnage de se présenter avant tout comme un militaire actif pour rehausser son prestige ? C'est une possibilité, mais d'autres aspects sont encore plus troublants. La chevelure et la moustache d'abord : Chamlay ne porte pas la perruque, mais bien de longs cheveux naturels et bouclés ainsi qu'une moustache relativement importante. Or, ces éléments sont totalement démodés à la fin du XVII^e siècle, où l'on porte la perruque et où la moustache disparaît. En fait, ils sont davantage caractéristiques de la période 1650-1660. Il en est de même de son col, un rabat clair, quant à lui typique du premier XVII^e siècle, alors qu'à la fin du règne de Louis XIV, on préfère la cravate de dentelle. Bref, ce portrait ressemble davantage à celui d'un Turenne pendant la Fronde ou la guerre de Dévolution, qu'à celui de Chamlay vers 1700. S'il s'agit bien de notre personnage, il apparaîtrait comme un homme passéiste et complètement en dehors de la mode de son temps, ce qui semble peu probable puisqu'il vécut longtemps à la Cour auprès du roi. Une autre hypothèse serait qu'il s'agirait là du portrait de son père, Alexandre-Simon Bolé. Mais là encore, celui-ci n'a jamais commandé d'armée et n'a jamais porté le titre de « marquis » qui figure bien au bas du portrait. Cette représentation de Chamlay reste donc énigmatique (peut-être s'agit-il du portrait d'un militaire inconnu sur lequel on aurait ajouté postérieurement le nom de « Marquis de Chamlay » pour en augmenter la valeur). Mais comme il s'agit de la seule gravure dont nous disposions de lui, nous sommes bien obligé de nous en contenter...

Les descriptions des mémorialistes de l'époque sont plus fiables, mais seul Saint-Simon a réellement décrit physiquement et moralement le maréchal général des logis, à l'occasion de la succession de Louvois :

« *Chamlay était un fort gros homme blond et court, l'air grossier [dans le sens de gros et non de vulgaire] et paysan, même rustre, et l'était de naissance.* »

Le duc y revint ensuite au moment de la mort du personnage en 1719 :

« *Il était extrêmement gros. Sa grande sobriété et un exercice à pied journalier et prodigieux ne purent le garantir de l'apoplexie. Il en eut plusieurs attaques qui lui avaient fort abattu le corps et l'esprit. Il en mourut à Bourbon. C'était un homme d'un mérite rare, qui, en quelque état qu'il fût, fut fort regretté. [...] On a vu ailleurs combien il eut toujours la confiance du roi, et la probité, la modestie et le désintéressement avec lequel il en usa.* »

Saint-Simon évoque là les problèmes de santé qui finirent par emporter le maréchal général des logis. Cette fragilité n'était pas nouvelle et se développa à partir de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Mais c'est surtout à partir de juin 1715 que son état se dégrada sensiblement, avec une grave crise d'apoplexie à Marly. À partir de cette année, du fait d'attaques répétées, Chamlay fit régulièrement des séjours à la station thermale de « Bourbon-les-Eaux » (Bourbon-L'Archambault, aujourd'hui

dans l'Allier). C'est d'ailleurs là qu'il mourut le 21 juin 1719 d'une ultime congestion cérébrale. Son cœur fut transporté à Champlay où il fut déposé dans une chapelle de l'église du village⁶.

Saint-Simon ne s'est pas contenté d'un portrait physique du personnage. Il en fit également un véritable éloge, fait suffisamment rare pour être mentionné. Il poursuit la description précédente ainsi :

« Chamlay était un fort gros homme blond et court, l'air grossier et paysan, même rustre, et l'était de naissance, avec de l'esprit de la politesse, un grand et respectueux savoir-vivre avec tout le monde, bon doux, affable, obligeant, désintéressé, avec un grand sens et une talent unique à connaître les pays, et n'oublier jamais la position des moindres lieux ni le cours et la nature du plus petit ruisseau. Il avait longtemps servi de maréchal des logis des armées, où il fut toujours estimé des généraux et fort aimé de tout le monde. Un grand éloge pour lui est que M. de Turenne ne put et ne voulut jamais s'en passer jusqu'à sa mort, et que, malgré tout l'attachement qu'il conserva pour sa mémoire, M. de Louvois le mit dans toute sa confiance. M. de Turenne, qui l'avait fort vanté au Roi, l'en avait fait connaître. Il était déjà entré dans les secrets militaires ; M. de Louvois ne lui cachait rien, et y trouva un grand soulagement pour les dispositions et les marches des troupes qu'il destinait secrètement aux projets qu'il voulait exécuter. Cette capacité, jointe à sa probité et à la facilité de son travail, de ses expédients, de ses ressources, le mirent de tout avec le Roi, qui l'employa même en des négociations secrètes et en des voyages inconnus. Il lui fit du bien et lui donna la grand-croix de Saint-Louis. Sa modestie ne se démentit jamais. »

Chamlay était donc sobre en parole (mais non en écrits !), poli mais un peu froid. Il n'était pas très porté sur les fêtes et la vie de courtisan, mais il fut un parfait homme du monde, dont la présence était même assez recherchée. Il faisait des efforts dans sa tenue et ses habitudes, comme en témoigne cette anecdote surprenante, que l'on découvre au détour d'une lettre envoyée par Louvois pendant le ravage du Palatinat :

« Vous observerez à l'avenir, quand vous m'écrirez de ne plus vous servir de papier parfumé, ny de poudre qui la soit, parce que comme j'envoye quelques fois vos lettres à Sa Majesté, elles l'incommodeant ».

Tous ses contemporains ont souligné sa grande disponibilité, sa modestie (illustrée notamment par la légende de son refus de la succession de Louvois), son dévouement au roi et à l'État, ses capacités énormes de travail, sans parler à nouveau de ses talents de stratège, de géographe et

⁶ AD Yonne, série G, canton de Joigny, GG 1 à 5 : commune de Champlay : 21 juin 1719 : « Décès de M. le marquis de Champlay, âgé de 70 ans. Décédé à Bourbon-les-Eaux, où il a été inhumé. Son cœur a été transporté dans l'église de cette paroisse, où il repose dans une chapelle ». Ce cœur a disparu, sans doute sous la Révolution.

de logisticien. Bien que naturellement réservé, ses dons de conciliation firent merveille sur le front comme à la Cour, mais ne suffirent pas à faire de lui un bon diplomate. Bref, on a là le modèle du parfait serviteur de l'État, efficace, fidèle et discret, au point que chez lui, l'homme semble se dissoudre dans la fonction. En effet, Chamlay ne semble pas avoir de vie privée ni de loisirs. Bourreau de travail, jusqu'en 1694 il passa sa vie à voyager entre Versailles et les différents théâtres d'opération. Comme Vauban, ses séjours auprès de sa famille ou sur ses terres à Champlay sont exceptionnels, même si l'hiver, période plus calme pour la direction des armées, fut sans doute pour lui l'occasion d'y passer quelque temps. De même profita-t-il de quelques voyages vers l'Allemagne ou l'Italie pour faire une petite halte dans son château.

Un cercle d'amis formé surtout de militaires

Le maréchal général des logis sut nouer des relations amicales avec des personnes diverses mais surtout issues du monde militaire. Ainsi entretint-il de très bonnes relations avec Turenne et Condé (même après la retraite de ce dernier en 1675 ; il fut par exemple invité plusieurs fois à Chantilly). Le maréchal général des logis resta également en bons termes avec le fils du Grand Condé, Henri Jules de Bourbon dont le caractère était pourtant plus difficile. Ce dernier visita même le château, en juin 1700. Le prince vint donc à Champlay, c'est-à-dire là même où l'avant-garde des troupes de son grand-père, Henri II prince de Condé, avait été capturée et ignominieusement désarmée en octobre 1615 par l'armée du maréchal Urbain de Montmorency-Laval, marquis de Bois Dauphin, lors d'une révolte des princes contre Marie de Médicis et le tout jeune Louis XIII ; là aussi où séjournera, à son corps défendant, la propre fille de ce prince Henri Jules, Anne Louise Bénédicte de Bourbon, duchesse du Maine, recluse au château en 1719-1720 sous bonne garde militaire, pour avoir comploté contre le Régent : le château n'ayant pas encore de nouvel occupant peu après la mort de Chamlay, le Régent l'utilise comme lieu de réclusion⁷.

Vauban fut également un des grands amis du maréchal général des logis. Les deux hommes avaient souvent les mêmes opinions sur les grandes questions militaires ou économiques et ils collaborèrent à plusieurs reprises pour le siège de places fortes ou la préparation de campagnes. En outre, ils étaient presque voisins, puisque le château de Chamlay n'est pas bien loin de la seigneurie de Bazoches, dans le Morvan. Par conséquent, ils durent probablement se rendre visite assez souvent. En avril 1690, le maréchal général des logis vint s'enquérir de la santé de son ami à Bazoches, alors qu'en mai 1700 Vauban visita le château, le

⁷ SHD, AG, A¹ 2538, n° 238 : lettre de M. le prince de Condé [Henri Jules, fils du Grand Condé] à Chamlay, Paris, 9 juin 1700 : « Je partiray d'icy mercredy 16 et je seray jeudy 17 de bonne heure à Chamlay pour me promener en arrivant et souper aussy de bonne heure. Nous y parlerons de l'affaire dont vous m'avez escrit et de plusieurs autres choses sur lesquelles je seray ravy de vous entretenir ». Sur d'autres Condés à Champlay, voir Bernard RICHARD, *La bataille de Champlay*, dans *L'Echo de Joigny* n° 60, 2003.

parc et l'étang de Chamlay pour proposer à son ami des améliorations, visant notamment à augmenter la rentabilité de son domaine. Le maréchal général des logis fut également en bons termes avec la plupart des autres grands généraux du règne de Louis XIV, que ce soit Luxembourg, Catinat, Vendôme, Villeroi ou Villars, mais il n'entretint visiblement pas avec eux de relations aussi étroites et amicales.

Un personnage plus intéressant et qui joua un rôle plus important auprès de Chamlay fut son assistant, François de La Prée (ou Laprée), qui est probablement né à la même époque que Chamlay, vers 1650 des camps et armées du roi pour Chamlay de 1670 à 1694. Il servit d'aide maréchal des logis. Il eut également l'occasion de s'illustrer lors du passage du Rhin et lors de la bataille de Saint-Denis en 1678, où il fut blessé. Il accompagna Chamlay dans ses missions diplomatiques secrètes et joua un rôle très important dans les projets de rédaction d'une histoire de la guerre de Hollande. Le 8 mai 1693, Louis XIV, sans doute influencé par Chamlay qui avait participé de près à la création de l'ordre militaire de Saint-Louis, lui accorda la charge d'huissier-prévôt du nouvel ordre. L'année précédente, le 25 avril 1692, il avait acheté à un descendant des Sully la seigneurie de Bontin (aujourd'hui dans la commune des Ormes), distante d'une vingtaine de kilomètres de Champlay⁸. Par cette acquisition, La Prée s'enracinait auprès de son supérieur, même si sa première femme, Marie-Claude Gautier (ou Gaultier), épousée en février 1684, était elle-même originaire de Joigny. Chamlay intervint à nouveau en faveur de son protégé, lorsque ce dernier entreprit d'obtenir des lettres de noblesse. Pour étayer son dossier, il demanda naturellement à son ami Chamlay de lui fournir, le 13 mai 1694, un certificat relatant ses états de service depuis 1670. Le maréchal général des logis rédigea un deuxième certificat le 5 février 1697 pour expliquer que La Prée s'était distingué en plusieurs occasions. Cette intervention fut sans doute décisive, car le même mois,

⁸ Sur La Prée, voir la notice biographique de Myriem FONCIN, *La collection de cartes d'un château bourguignon. Le château de Bontin*, in Actes du 95^e congrès national des sociétés savantes, Reims, 1970, section géographie (publié à Paris en 1973), p. 43-75. Voir aussi l'article de LECLERC, *Château de Bontin*, dans l'*Annuaire de l'Yonne*, 1842, p. 119-143. Enfin, grâce à M. René Martiré, ancien secrétaire de la mairie de La Ferté-Loupière, et à M. Bernard Richard, membre de l'A.C.E.J. et de l'Association campo-laïcienne (association culturelle de Champlay), nous avons pu utiliser des notes prises par Jean-Camille Niel, acquéreur dans les années 1930 d'une partie des archives vendues par Adrien de Gislain de Bontin, lointain descendant de François de La Prée par la fille de ce dernier qui épousa Alexandre de Gislain, seigneur de la Brosse. Une partie du fonds Niel, donnée aux archives départementales de l'Yonne dans les années 1960, n'a pas encore été inventoriée et n'est donc pas consultable ; par ailleurs la famille Gislain de Bontin serait réticente à ouvrir les archives privées qui lui resteraient. Cependant une troisième partie de ce fonds Niel est la propriété de M. Martiré, parent et héritier de J. C. Niel (décédé en 1963).

Ce lot disponible, formé de pièces originales et surtout de copies de documents et de résumés d'autres documents, est apparemment fiable ; il fait référence à de nombreux documents officiels et est donc très utile pour reconstituer la carrière de La Prée et les relations de ce dernier avec Chamlay. Je remercie tout particulièrement M. Martiré qui m'en a facilité la consultation (voir notes 10, 11 et 14).

après avoir versé la somme de 6 000 livres, il obtint finalement du roi les lettres de noblesse tant désirées. Le 1^{er} mars, il put recevoir ses nouvelles armoiries délivrées par Charles d'Hozier⁹. Cependant, La Prée dut à nouveau batailler, pour conserver son titre de noblesse, car de nouveaux édits cherchaient à remettre en cause les anoblissements créés après celui de mars 1696. Sa première femme étant rapidement décédée en 1686, il se remaria le 21 novembre 1700 avec Nicole Colette Henriette Lambelin. Chamlay apparaît comme témoin de La Prée sur le contrat de mariage passé la veille et fut également le parrain de son fils aîné, Louis François, baptisé le 19 octobre 1701. La Prée, qui avait donc fait une belle carrière dans le sillage de son protecteur, s'occupa d'embellir sa propriété de Bontin, en reconstruisant presque complètement, en briques, le château¹⁰ entre 1697 et 1710 et en aménageant un parc suivant le modèle des jardins de Le Nôtre. Après quelques acquisitions, il était à la tête d'un domaine de mille deux cents arpents, situé sur les paroisses des Ormes, des Voves, de Charmoy, Sommecaise, Saint-Aubin-Châteauneuf, La Ferté-Loupière, Chevillon et Saint-Romain.

Lors de son premier mariage, son épouse, Marie-Claude Gautier fille de M. Gaultier de Bourienne et de Marie de Bocasse, lui avait apporté en dot en particulier des biens situés à Champlay et à Longueron. Ceux-ci intéressaient particulièrement Chamlay, qui désirait agrandir son parc et aménager un vaste étang. Aussi, en 1696, les échangea-t-il à La Prée contre le petit fief de Boisserelle (paroisse de Saint-Aubin-Châteauneuf), mais cette compensation fut annulée après un an car elle ne convenait pas, cette terre étant déjà affermée pour plusieurs années à des receveurs dans le bail général de celle de Champlay. Le maréchal général des logis promit de trouver un autre dédommagement, mais quelques années plus tard rien n'avait été fait. Au lieu d'être reconnaissant, il demanda à son ancien assistant de lui céder de nouvelles terres (20 arpents), ce que La Prée, son obligé, ne put refuser. Chamlay promit de lui rendre l'équivalent en nature ou en argent, mais rien ne fut jamais donné¹¹. Peut-être considéra-t-il qu'il

⁹ Ses armoiries sont : « un écu d'or à une aigle de sable, le vol étendu, écartelé de sable, à trois branches de laurier d'or posées en pal deux à un. Cet écu est timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'or et de sable ».

¹⁰ Il est toujours en place, mais il est donc largement différent de celui qui, en 1584, avait servi de cadre au mariage de Maximilien de Béthune, le futur Sully, avec Anne de Courtenay, dame de Bontin. Il s'inscrit dans une série de châteaux utilisant totalement ou partiellement la brique, de Saint-Fargeau à Bontin en passant par Chevillon, Grandchamp, Montigny, Vienne, l'hôtel de Guidotti à Joigny, etc. : voir en particulier à ce sujet Jean-Paul DELOR, *L'industrie de la tuile et de la brique au nord de l'Yonne*, A.B.R.C., Dijon, 2005. Ajoutons que la façade principale de Bontin a été refaite en 1816, toujours en brique.

¹¹ Quelques exemples tirés du fonds Niel-Martiré et illustrant les rapports Champlay-La Prée : Lettre de Vendosme [valet, factotum de Champlay] à M. de La Prée [transcription par Niel de la teneur de la lettre], Champlay, 1^{er} mai 1710 :

« Il est à Champlay depuis 12 jours pour s'occuper des affaires dont l'a chargé M. de Champlay, et il lui annonce qu'il ira le voir dès que ces affaires seront terminées. En attendant il lui envoie un paquet de tabac que M. de Champlay l'a chargé de remettre de sa part à Mme de La Prée.

s'agissait d'une sorte de rétribution de son influence bienveillante pour l'acquisition des lettres de noblesse de La Prée. Un dernier élément financier nous montre que Chamlay ne fut guère attentionné envers son ancien assistant. En effet, au moment de la mort de son mari, le 5 mars 1723, M^{me} La Prée se trouvait toujours créancière envers les successeurs du maréchal général des logis d'une somme de plus de 6 000 livres. Celle-ci comprenait notamment les arrérages de la pension de François La Prée pour les années 1713 à 1715, que Chamlay avait encaissées et conservées par devers lui... Voici un protecteur ici bien indélicat¹².

M. de Chamlay lui a également ordonné d'examiner avec M. de La Prée ce qu'il aura à faire pour le remboursement de ses terres et de terminer cette affaire »

En fait il apparaît que si Mme de La Prée reçoit bien son si prisé tabac, son époux ne reçoit à cette occasion aucun remboursement pour les terres cédées à Chamlay.

Mémoire sans date : « C'est en 1696 que M. de Chamlay s'est emparé de terres et prés pour agrandir son parc et faire une pièce d'eau [sans doute l'étang ou un agrandissement de ce dernier].

Il s'était emparé de plusieurs autres pièces de terres et prés appartenant à d'autres particuliers et comme il fallait les indemniser il a pris audit de La Prée 20 arpents tant de prés que terre qu'il a donné à ces particuliers.

Comme il n'y a aucun acte qui justifie ce fait il n'y a point d'autre parti à prendre que celui de former une demande contre les détenteurs des héritages qui appartenaient à M. de Laprée afin qu'ils soient condamnés à se désister de la propriété de ces héritages avec restitution des fruits depuis qu'ils en sont en possession, parce que M. de Chamlay n'a pu disposer des biens de M. de La Prée sans son consentement ».

Il s'agit là d'un argumentaire pour procès engagé devant un tribunal et rédigé après la mort de Chamlay (juin 1719).

Un autre texte, toujours tiré du fonds Niel-Martiré, montre que La Prée et ses héritiers ont, au moins une fois, obtenu satisfaction :

25 mai 1734, devant la prévôté de Joigny :

« François de Laprée, Louise Ursule de La Prée [son épouse], Alexandre de Gislain de La Brosse [son gendre] comme ayant épousé Marie-Anne de La Prée ;

Contre Anne Damier veuve du sieur Paul Vallée bourgeois de Joigny, demanderesse en sommation contre l'abbé Grésil chanoine de Ronez [?] héritier de feu le marquis de Chamlay et le comte de Béranger seigneur actuel de la terre de Champlay.

Le tribunal condamne la veuve Vallée à se départir et désister au profit des demandeurs de trois quartiers de terre situés au finage de Longueron et d'un demi-arpent sis au même finage ; ces terres auraient été vendues à défunt Gaultier de Bourienne » [c'est-à-dire achetée par ce beau-père de La Prée et cédée par lui à son gendre comme dot de Marie-Claude Gaultier en 1684].

¹² Dans le fonds Niel-Martiré, on voit que la famille La Prée s'emploie dès la mort de Chamlay à récupérer ce que celui-ci lui devait (ce qu'elle n'osait faire du vivant du « patron ») : « 5 juillet 1719 [décès de Chamlay le 21 juin 1719], François de La Prée forme opposition à la levée des scellés apposés au château de Chamlay après le décès du marquis, en qualité de créancier pour les causes et raisons qu'il exposera en temps et lieu ».

II- Fortune et train de vie de Chamlay

L'héritage familial

Alexandre-Simon Bolé avait acquis, on l'a vu, un certain nombre d'offices et de biens qu'il transmit à son fils au moment de sa mort en novembre 1673. Grâce, entre autres, à la vente à son beau-frère de sa charge de prévôt général des bandes, le 22 mars 1663, il acheta à Denis Palamède de Fondriac et à sa femme Madeleine Barthélémy la seigneurie de Chamlay (Champlay), ainsi que celles des Voves et de Villemer. Cette seigneurie de Chamlay comprenait un château, un grand étang, quelques bâtiments agricoles (granges, pressoir, moulin, écurie, basse-cour, bergerie, moulin à eau), les droits et priviléges seigneuriaux afférents ainsi que les terres dépendantes. L'ensemble avait coûté un peu moins de 200 000 livres. Ainsi, la famille Bolé, anoblie quelques années auparavant, possédait désormais un château et une seigneurie dont elle pouvait porter le nom. En février 1669, Alexandre-Simon poursuivit l'établissement de sa famille en achetant la maison qu'il louait depuis déjà plusieurs années à Paris, rue du Colombier. Son fils Jules-Louis hérita de tous ses biens, dans la mesure où Marguerite Le Maçon, mère de Jules-Louis, lui léguait également ses parts de l'héritage paternel et où sa sœur était religieuse. Il recueillit enfin la succession de son oncle François Le Maçon d'Ormoy en novembre 1678. Mais tous ces héritages étaient moins importants que les largesses du roi.

Les bienfaits du roi

En effet Louis XIV a su récompenser son fidèle serviteur par de nombreux avantages et priviléges financiers : augmentations de gages, pensions, gratifications, nominations à des charges lucratives..., mais aussi honorifiques, qui lui permirent de mener un train de vie confortable et d'accroître sa fortune. Ainsi en 1693 fut-il fait commandeur puis rapidement grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, la plus haute distinction accordée aux militaires méritants. Il obtint également du roi des fiefs en Alsace, issus de la succession des Rathsamhausen-à-la-Pierre (famille éteinte, car les héritiers survivants étaient considérés comme fous). Pour ce qui concerne les priviléges honorifiques, Chamlay avait l'autorisation d'entrer dans la chambre du roi sans autorisation. Il s'agissait là d'un privilège rare et très envié, que l'on appelait les « Grandes Entrées » et qui permettait d'accéder directement au roi, sans avoir besoin de se faire annoncer. Il était habituellement réservé aux membres de la famille royale et aux officiers que leur fonction appelait auprès du roi (premiers gentilshommes de la Chambre, officiers de la garde-robe, capitaines des gardes du corps, premiers médecin et chirurgien, valets de chambre...). Vauban, pourtant lui aussi très apprécié de Louis XIV, ne bénéficia de ce privilège que bien plus tard, en mars 1703.

De même, Chamlay fut régulièrement invité à tous les « Marlys », comme en témoignent les nombreuses mentions de sa présence dans le *Journal de Dangeau*. Or, la particularité des séjours à Marly était que l'étiquette y était plus relâchée et que, du fait de la petite taille du château, toute la Cour ne pouvait y venir (seulement soixante à cent dix personnes y étaient conviées). La veille de son départ, Louis XIV choisissait donc minutieusement les membres de son entourage qui bénéficieraient de l'immense privilège de l'accompagner. Une première invitation, un refus ou la fréquence des nominations étaient immédiatement l'objet de commentaires et perçus comme un signe de la faveur ou de la disgrâce royale. Ainsi Marly était-il devenu un nouvel instrument du souverain pour domestiquer la noblesse et récompenser la fidélité et le zèle des bons serviteurs du royaume.

Enfin, se pose la question du titre de marquis, habituellement donné à Chamlay par les historiens, mais qui n'est absolument pas prouvé. Lorsque Alexandre-Simon Bolé est anobli par le roi en 1651, il n'est pas fait marquis, d'autant plus qu'à cette date, il n'a pas encore acquis la seigneurie de Chamlay (elle est achetée en 1663). Enfin, lorsque le roi confirme son titre de noblesse le 5 mars 1665, on le désigne encore sous le nom de Bolé et non celui de sa terre. Il ne fut donc pas question d'ériger sa seigneurie en marquisat à cette époque et Alexandre-Simon ne fut jamais marquis de Chamlay. Qu'en est-il pour son fils ? Là encore, aucune source (correspondance militaire et diplomatique avec le roi, Louvois ou les différents généraux, archives notariales) ne l'appelle autrement que « Monsieur de Chamlay » ou tout simplement « Chamlay ». L'armorial de 1696 ne fait pas exception, même s'il signale ses armoiries qui étaient « d'or à la croix engrêlée d'azur, cantonnée de 4 lions de même, les 2 de senestre tournés à senestre, les deux de dextre tournés à dextre ».



*Armoiries du seigneur de Chamlay,
d'après l'armorial de 1696 (voir cahier couleur)*

En revanche, à partir du 19 juin 1701, Pierre Cottan 1^{er}, notaire à Chamlay, le présente comme « Monseigneur le marquis de Chamlay » dans tous ses actes. De même, les notaires parisiens ont tendance à l'appeler ainsi à partir des années 1700. On pourrait donc supposer que, en récompense de ses bons et loyaux services, Louis XIV ait élevé la terre de Chamlay en marquisat entre 1697 et 1700. Cependant, nous n'avons retrouvé aucune trace d'un tel acte, ni aux Archives nationales, ni dans les papiers personnels du maréchal général des logis (notamment dans son inventaire après décès). En outre, dans sa correspondance, ses interlocuteurs semblent ignorer ce changement de titulature, comme d'ailleurs les mémorialistes de l'époque (Dangeau, Saint-Simon, Sourches...). Il est donc difficile de trancher clairement cette question, mais

il est plus probable que Chamlay ait été appelé « marquis » par complaisance, pour rehausser son rang, par des personnes qui étaient elles-mêmes d'un rang inférieur à lui, les autres continuant à parler tout simplement de M. de Chamlay, puisqu'aucun acte officiel n'avait érigé sa seigneurie en marquisat. Le terme « marquis » est donc à prendre, en vérité, avec les pincettes des guillemets.

La gestion de sa fortune et de son domaine à Champlay

A la tête de revenus importants, Chamlay se révéla très classique dans la gestion de sa fortune, en n'osant pas investir dans les affaires commerciales, jugées souvent trop risquées, mais en plaçant l'essentiel de sa fortune dans la terre. En 1716, il acheta un nouvel hôtel particulier à Paris, quai Malaquais (aujourd'hui au 9 quai Voltaire), hôtel qu'il louait déjà depuis 1704. Il avait également une petite maison à Versailles, près du château, et une autre, encore plus modeste, à côté du château de Fontainebleau. Il se consacra par ailleurs beaucoup à la rénovation et à l'embellissement de son domaine de Champlay.



*Hôtel parisien de Chamlay, état actuel, très modifié par rapport aux XVII^e-XVIII^e siècles
A droite, balcon de l'hôtel parisien de Chamlay : on remarque surtout le « CH » de la grille.*

• Rénovation et embellissement du domaine de Champlay

En 1690, Chamlay s'occupa surtout du vaste étang qui bordait les jardins. Alors qu'il était en campagne en Allemagne avec le maréchal de Lorges, il demanda en juin à Louvois s'il pouvait envoyer sur place un homme de la surintendance des Bâtiments et si Pitre, un entrepreneur qui collabora à plusieurs reprises au chantier de Versailles, pouvait superviser la bonne fin des travaux. Le ministre accepta sans difficulté, ce qui montre qu'à cette époque, la frontière entre intérêts publics et intérêts privés était

quelque peu poreuse. Les travaux prévus par Champlay s'avérant finalement plus coûteux que prévus et il dut réviser ses ambitions à la baisse pour la construction d'une grande allée dans son jardin. Il en allait de même pour l'étang, qui « ne sera pas si beau, mais il ne laissera pas d'avoir ses beautés et produira le mesme revenu tant par la pesche que par l'augmentation du moulin ». L'opération avait donc un objectif bien plus économique qu'esthétique ! Un peu plus tard, en septembre 1690, le maréchal général des logis apprit que des inondations avaient endommagé l'étang et la chaussée en construction. Il alerta une nouvelle fois Louvois pour que Pitre y remédia au plus vite, avant que n'arrivent l'automne et l'hiver, avec leurs crues encore plus importantes. Le ministre répondit parfaitement à ses volontés et les travaux furent achevés à la fin du mois.

En mai 1700, Vauban passa également quelques jours à Champlay pour visiter le domaine et proposer quelques améliorations, qu'il résuma dans une lettre. Pour l'ingénieur, il ne s'agissait pas tant d'embellir la propriété que de développer son potentiel économique. C'est pourquoi il s'intéressa tout particulièrement à l'étang et au jardin. Il conseilla tout d'abord de creuser un canal entre l'étang et l'Yonne, ce qui permettrait d'exporter facilement par voie d'eau les surplus agricoles du domaine notamment vers Paris : blés, avoines, fruits, poissons, vins, noix... En outre, l'eau de l'étang pourrait servir à actionner un deuxième moulin dont Vauban recommandait la construction. Pour le parc, la première des choses à faire était de le fermer par un mur de maçonnerie. Un mécanisme d'arrosage ne serait pas souhaitable, car trop coûteux. En revanche, rien ne serait plus profitable que de planter des arbres fruitiers de toutes sortes (pommiers, poiriers, noisetiers...), pour faire du jardin une « petite Lombardie qui auroit son utilité et sa beauté » :

« Je vous conseille de ne le pas négliger et d'envoyer au diable tous les épicéas, les ormes et maronniers d'Indes, qui coûtent beaucoup et ne produisent rien et en un mot, tous les colifichets de jardiniers de cour qui tous n'ont de rapport qu'au goût gasté des courtisans. Allons au solide, vous y trouverez de l'agrément de plus d'une façon ».

Une fois encore, l'objectif était donc clairement utilitaire, d'autant plus que selon l'ingénieur, qui s'exprime là dans un langage cru et savoureux, il fallait penser à l'avenir :

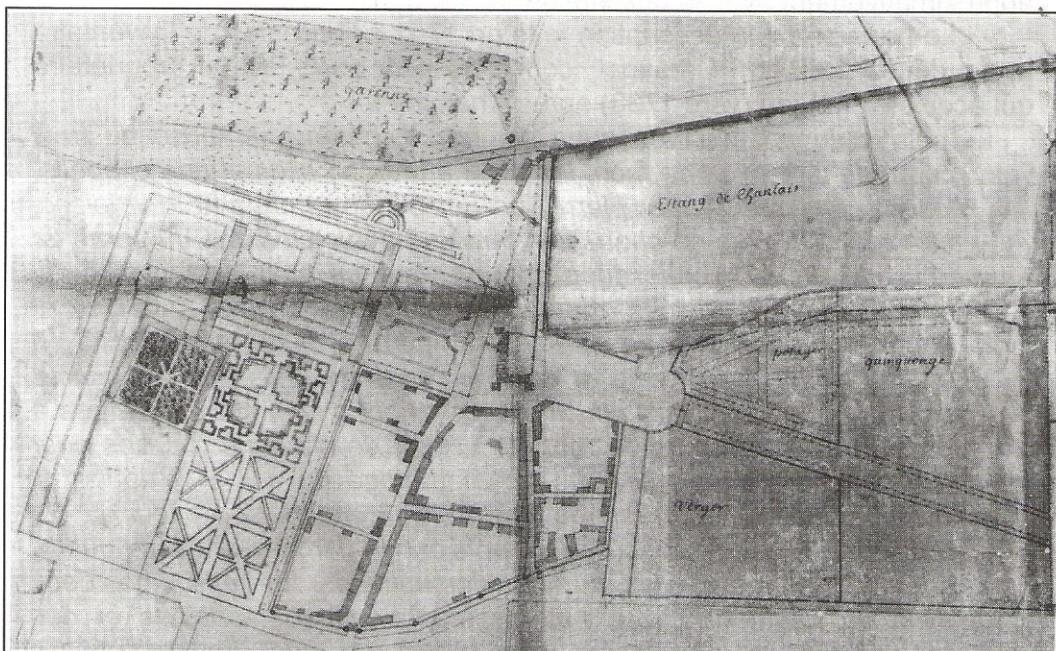
« Nous avons vous et moy un excellent maître qui, avec beaucoup de bonté, nous traite parfaitement bien. Mais, tout grand et tout bon qu'il est, il est mortel et peut nous manquer. Si cela arrivoit, il ne seroit pas impossible qu'on ne nous donnast du pied au cu, et il me semble qu'il seroit imprudent à nous de ne pas prévenir cela, du moins comme une chose qui peut arriver, auquel cas, réduit à vivre de nostre bien, heureux ceux qui ayant sagement préveu ce mauvais temps seront en estat de vivre de leur bien avec quelque commodité. Vous pouvez très seurement augmenter le vôtre de 4 ou 5 mil livres de revenu par

les moyens que je vous propose dans l'endroit du monde où vous estes le mieux placé».

Nous ne savons pas si Champlay suivit ces bons conseils de prudence. Mais il est certain que l'étang rapportait des revenus importants à son propriétaire, environ la moitié des revenus de cette seigneurie.

Le château lui-même nous pose davantage de problèmes, pour sa construction ou sa rénovation. Nous disposons de plusieurs documents d'époques variées, qui nous permettent de nous représenter le château et ses jardins, mais ces documents ne concordent pas toujours entre eux. Le premier est l'acte de vente de la seigneurie de Champlay par M. de Fondriac à Alexandre-Simon Bolé en 1663. Il nous donne la description suivante :

« une maison seigneuriale composée de cinq pavillons couverts d'ardoise, deux corps de logis, autres bastimens selon leur estat présent, le coullombier cy-devant basty. [...] Proche de ladite maison seigneurialle, est la basse court séparée du chasteau par une rue qui est entre deux, icelle basse-court consistant d'un grand corps de logis de face, aux deux aisles d'icelluy sont les granges, pressoir, escurie, bergerie et autres logements et un petit jardin ».



Le château de Champlay sur un plan levé en 1690 par l'arpenteur Matis

Le deuxième est plus tardif : il s'agit d'un plan, levé par l'arpenteur Matis en 1690, donc à l'époque même de Champlay. Mais, sur celui-ci, nous avons bien du mal à reconnaître le château de 1663. En effet, le bâtiment principal a désormais la forme d'un L, alors que s'étend vers le nord une grande perspective de jardins à la française, prolongée vers le nord-ouest

par une série de parterres de style plutôt Renaissance. Au sud du château, en revanche, on retrouve bien le grand étang, avec un verger et un potager. Il semblerait donc que des modifications importantes aient été réalisées par les Bolé depuis les années 1660.

Une troisième description du château et de ses jardins est celle donnée par Vauban, lorsqu'il visite les lieux en mai 1700 :

« Le grand corps de logis m'a paru bien distribué, bien logeable et en bon estat. Peut-être qu'il eut été mieux s'il avoit été prolongé de l'épaisseur des aisles et que les mêmes aisles eussent été exhaussées d'un estage ou pour mieux dire égallées à la hauteur du grand corps de logis, distribué après en galerie et apartement, et couvertes d'ardoise. Cela eut donné un grand air et beaucoup de commodité à votre maison ».

L'ingénieur évoque clairement un corps de logis encadré de deux ailes d'une hauteur inférieure. Le château est donc complètement différent de celui que l'on peut observer sur le plan de 1690, où on ne distingue qu'un corps de logis principal en forme de L. Trois autres documents du XVIII^e siècle, postérieurs à l'époque de Chamlay, semblent concorder approximativement avec la description de Vauban.

Le premier est la description faite en 1752 à l'occasion de l'inventaire après décès de Pierre Béranger, comte de Gua ou Guast, le propriétaire qui acquit le château (vers 1733) après Chamlay :

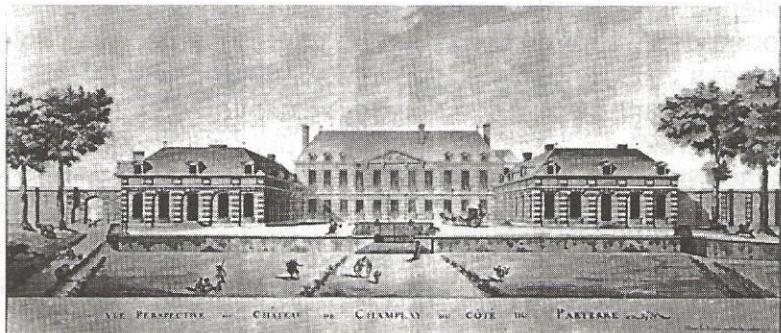
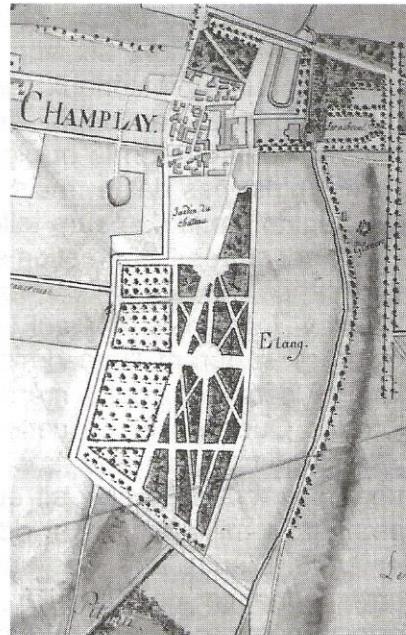
« Nous sommes entrés dans un grand château composé de trois corps de logis, l'un de face, les deux autres en ailes et une chapelle, lesdits bastiments de pierre et de brique, couverts d'ardoises, composés au rets de chaussée, tant des deux ailes que du corps de logis de douze pièces de plain-pied, tant en salle que chambres, scâvoir : quatre pièces dans une aile pour salle à manger et appartement de compagnie, et dans l'autre aile, qui est à droite en entrant costé du parterre et dans le corps de logis, les huit autres pièces qui forment des antichambres et six chambres de maîtres à coucher avec leurs garde robes à costé de chaque d'icelles pour coucher les domestiques. Le premier étage du corps de logis est composé de quatre chambres de maîtres à coucher avec leur garde-robe. Au-dessus dudit corps de logis est un garde-meubles et quatre chambres en mansardes pour des domestiques. Au-dessus des deux ailes du château, il y a huit petites chambres jacobines et des greniers. Au-devant desdits bastiments, est une grande cour en forme de terrasse, laquelle a son aspect sur le parterre et sur les jardins ».

On retrouve la disposition avec un corps de logis principal et deux ailes, celles-ci étant moins hautes que le premier. Cette organisation générale semble également correspondre à celle que l'on peut observer sur un plan du finage de Chamlay, levé par l'arpenteur Pichot en 1782.

*Le château de Champlay en 1782
sur un plan levé par l'arpenteur Pichot
(voir cahier couleur)*

On y distingue sur un axe nord-sud un corps de logis avec deux petites ailes. L'entrée principale est orientée vers l'est et donne sur un petit jardin et au-delà un fer à cheval. Derrière le château et collé à lui, à l'ouest, s'étend un autre bâtiment plus long, qui donne sur le village de Champlay. Si on compare avec le plan de 1690, tout a été bouleversé : l'orientation et la forme du château, mais aussi les jardins, qui ont pratiquement disparu côté nord et s'étendent désormais entièrement vers le sud, le long de l'étang. Enfin, un canal relie maintenant l'étang à l'Yonne, comme le souhaitait Vauban en 1700.

Un dernier document représente le château de Champlay. Il s'agit d'une gravure, dont la reproduction se trouve dans l'ouvrage de l'abbé A.J. Noirot consacré à la vallée d'Aillant¹³. On y reconnaît le corps de logis principal avec un rez-de-chaussée, un étage et des mansardes, et les deux ailes plus basses. L'ensemble paraît plus imposant que sur le plan de 1782.



Gravure du château de Champlay prétendument au XVII^e siècle (sans date précise indiquée)

¹³ Alype-Jean NOIROT, *La vallée d'Aillant, sites, monuments et témoins de la vie passée*, Saint-Aubin-Chateauneuf, 1974, t. II, p. 61-62 : Champlay. Cette gravure, selon les inscriptions qui y sont portées, « provient de la famille Cormenin établie à Chailleuse [commune de Senan] et conservée par la famille Oudinot-Maupas ». En fait chacune des quatre filles d'Henri Foacier (l'acquéreur du château au printemps 1791) reçut un exemplaire de cette gravure, celui reproduit par A.-J. Noirot étant passé ultérieurement, par mariage, chez les Cormenin puis les Oudinot de Reggio (sur ces filles d'Henri Foacier, voir la note suivante). Une adaptation de cette gravure a circulé début XX^e sous forme et format de carte postale.

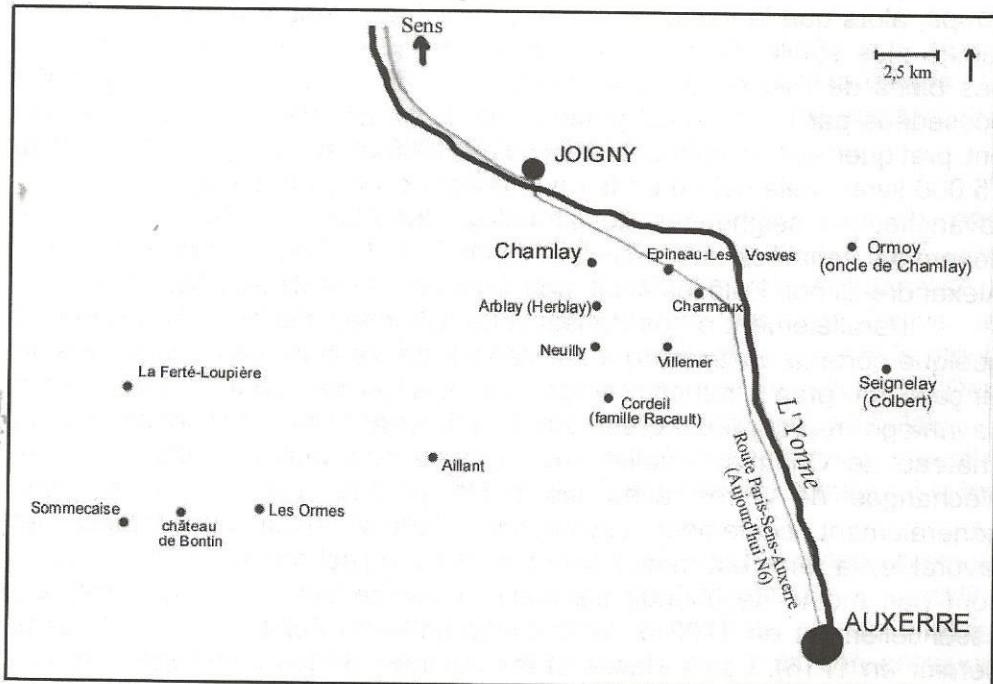
Le bâtiment central possède en effet onze fenêtres de face, alors que les ailes en ont six sur le côté et cinq de face. L'alternance des couleurs pour les matériaux semble correspondre à l'utilisation de la pierre et de la brique, ce que confirme une visite des bâtiments annexes du château, corps de ferme et pigeonnier, bâtiments toujours en place. Cette gravure n'est pas datée, mais une inscription portée au dos nous indique qu'il s'agirait de la demeure telle qu'elle était à l'époque de Chamlay. Y est également portée l'information selon laquelle la construction « était due à la munificence de Louis XIV en faveur dudit Mr de Bollé, marquis de Chamlay. [...] Louis XIV qui lui avait fait la généreuse surprise de cette construction durant l'une de ses campagnes et en récompense de ses signalés services, voulut même que les jardins fussent dessinés par Le Nôtre ». Que penser de cette belle marque de reconnaissance royale ? Celle-ci semble un peu trop belle pour être vraie. En effet, il paraît improbable que Chamlay ait eu une telle surprise au retour d'une de ses campagnes militaires, étant donné l'ampleur des travaux que cela aurait demandé. D'autre part, ces travaux n'ont laissé aucune trace tant dans la correspondance de Chamlay (mais nous n'avons pas réellement de correspondance privée) que dans les papiers de son inventaire après décès ou chez les notaires qu'il fréquentait habituellement. Cependant il paraît tout à fait possible que Louis XIV lui ait apporté une aide importante pour ériger un nouveau château. De même, du personnel des bâtiments du roi (des architectes, des terrassiers, des entrepreneurs, des jardiniers, et même pourquoi pas Le Nôtre pour la conception des jardins) ont très bien pu contribuer aux travaux. Cette hypothèse permettrait d'expliquer les différences importantes observées entre le plan de 1690 et les descriptions ultérieures. Chamlay aurait rasé entièrement l'ancien corps de logis en forme de L, pour en construire un plus moderne, avec deux ailes, dans les années 1690. Puis ce dernier aurait subsisté, avec quelques petites modifications jusqu'à son démantèlement au début du XIX^e siècle.

En 1821-1822, il fut alors démolî pour servir de carrière de pierre à leur acquéreur, la société de commerce établie à Paris sous la raison « Javal frères et Schlumberger ». Quelques années plus tard, en 1826-1829, divers bâtiments annexes, le moulin, le parc et les jardins, acquis en 1822 par Casimir Perier avec un associé, furent vendus par lots, surtout aux habitants du village¹⁴.

¹⁴ Jean-Pierre ROCHER, *Casimir Perier, Joigny et le Jovinien. Un réseau d'influence économico-politique*, Actes du colloque de l'Association bourguignonne des Sociétés Savantes, 5 et 6 octobre 1996 à Joigny, p. 125-145, ABSS, Dijon, 1997 : l'auteur y décrit le sort du domaine de Chamlay sous la Restauration, sort un peu lié au projet (éphémère) de Casimir Perier de s'enraciner électoralement dans l'Yonne. Un tableau y donne la généalogie et les alliances d'Henri Foacier, né à Alençon, mort à Champlay, et de ses filles, chacune bien mariée mais se désintéressant du château et du domaine de Chamlay pour suivre son conjoint ailleurs.

L'agrandissement de la seigneurie de Champlay

Comme la plupart de ses contemporains et notamment comme son voisin Vauban, le maréchal général des logis chercha à accroître ses terres autour du domaine central de Champlay dans l'Yonne (tableau ci-dessous). Il investit dans ces acquisitions l'essentiel de sa fortune. Le processus débuta en 1680. Il s'agit d'une série d'achat de terres et de seigneuries jusqu'en 1709, enregistrées généralement au châtelet de Paris et dont la trace est conservée dans les papiers de Champlay au moment de son inventaire après décès.



Les seigneuries autour de Champlay (croquis J.-Ph. Cénat)

Acquisitions de terres et de seigneuries autour de Champlay, de 1680 à 1709 :

Seigneurie(s)	Date d'acquisition	Prix en livres	Source
Terres à Herblay (Arblay)	19 mai et 15 juin 1680	9 000	AN, MC, Et. XXXIX, 302
Epineau	27 novembre 1680	8 000	Ibid. et AN Y 3414
2/3 de Neuilly	12 juin 1684	32 000	Ibid.
Arblay, La Motte et Ourdot	23 septembre 1684	15 500	Ibid. et AN Y 3417
Dernier 1/3 de Neuilly	15 février 1690	17 400	Ibid.
Charmeaux (Charmoy)	19 décembre 1691	24 000	Ibid.
Terres près de Champlay	23 août 1692	7 659	AN, MC, Et. XLVI, 154
La Ferté-Loupière	31 décembre 1699	50 000	AN, MC, Et. XXXIX, 302
Aillant	6 février 1709	32 000	Ibid.
Total :			195 559

On le voit, ces achats sont effectués de manière réfléchie et quasiment méthodique, pour arrondir progressivement, suivant les occasions, le domaine originel, qui comprenait déjà les seigneuries de Chamlay, des Vosves et de Villemeyer, qui ont été acquises pour moins de 200 000 livres en 1663. Le montant total des acquisitions est élevé avec près de 200 000 livres investis dans l'achat de ces terres, ce qui fait presque doubler la valeur des seigneuries possédées par le maréchal général des logis. Cependant il semble que les seigneuries originelles de Chamlay, des Vosves et de Villemeyer se soient dépréciées au cours du temps, alors que la valeur des autres terres achetées à partir de 1680 est restée plus stable. C'est ce que révèle en 1752 l'inventaire après décès des biens de Pierre Béranger, l'acquéreur de l'essentiel des seigneuries possédées par le maréchal général des logis. En effet, Epineau et Arblay ont pratiquement la même valeur qu'en 1680 et si Neuilly gagne plus de 15 000 livres, cela est dû en fait à la construction d'un nouveau moulin. En revanche, les seigneuries de Champlay, des Voves et de Villemeyer sont désormais estimées ensemble à environ 120 000 livres, alors qu'en 1663, Alexandre-Simon Bolé les avait achetées pour près de 200 000 livres.

Parallèlement à ces transactions, Champlay s'efforça d'appliquer en quelque sorte la doctrine du « pré carré » de Vauban à ses propriétés, en lançant un grand remembrement de ses terres, pour qu'elles soient davantage regroupées. C'est ainsi qu'Etienne Piètre, le concierge du château de Champlay, réalise, au nom de son maître, toute une série d'échanges de terres avec les petits propriétaires locaux, qui sont généralement également exploitants. Parfois, si la circonstance est favorable, la terre est même achetée plutôt qu'échangée. Au total, ce ne sont pas moins de dix-huit transactions de ce type qui sont effectuées essentiellement en 1706 et 1707 (avec un autre échange en 1708 et un dernier en 1716). Les surfaces et les sommes en jeu sont faibles, le plus souvent quelques arpents valant moins d'une centaine de livres. Mais cela permet au maréchal général des logis de disposer d'une surface plus compacte, notamment dans le finage même de Champlay. Enfin, pour faire construire une vinée et un pressoir plus grands, il acquiert deux maisons proches du château en échange de bâties plus éloignées.

En revanche, en juin 1715, curieusement, Champlay donne généreusement la seigneurie de Charmeau, acquise quatorze ans plus tôt, à son bon ami Henri de La Cassagne. Probablement, celui-ci était-il en difficultés financières et Champlay dut lui venir en aide pour le sauver ainsi d'une situation délicate. Ou souhaitait-il également avoir son ami pour voisin afin de passer plus agréablement ses dernières années de retraite. Nous l'ignorons, mais voilà un acte qui va à l'encontre du minutieux rassemblement de terres effectué par la famille Bolé autour de Champlay. Rappelons que, pour son seul étang, Champlay avait obtenu de son assistant La Prée, en 1696 et au-delà, plus de vingt arpents de terres et près que ce dernier avait acquis à Champlay et Longueron lors de son premier mariage...

Combien pouvaient rapporter les différentes seigneuries acquises progressivement par Chamlay ? Si l'on s'en tient au *Mémoire des intendants sur l'État de la généralité de Paris* de 1700, les seigneuries de Chamlay, Neuilly, Épineau, Les Voves et Charmoy (Charmeaux, Charmeau, selon les graphies) rapportaient ensemble 12 000 livres de rente. Par comparaison, Bazoches, qui appartenait à Vauban et qui se situait un peu plus au sud, est estimé à la même époque à 4 000 livres de rentes, non compris les bois. Nous possédons un autre document qui nous permet d'évaluer le revenu de ces terres. Il s'agit du bail de la seigneurie de Charmoy concédé par Chamlay au sieur Laurent de Villeneuve le 12 novembre 1709. Ce dernier s'engage à verser 1 500 livres, le produit des vignes, l'essentiel du bois coupé et la moitié des fruits récoltés au maréchal général des logis. Sachant que cette seigneurie a été acquise pour 24 000 livres en 1691, elle a donc un rendement équivalent à une rente au denier 16, sans compter les versements en nature. Le denier 16 (6,25 %) semble d'ailleurs être le rapport usuel des terres à cette époque. Si on applique ce rendement à l'ensemble des seigneuries possédées par Chamlay dans l'actuel département de l'Yonne, vers 1710, au moment où il possède le plus de terres, on obtient alors un revenu annuel de près de 20 000 livres, soit l'équivalent de ses appointements et pensions à la fin de sa carrière. Cette rente est tout à fait honorable, même si l'on est loin du rapport des domaines possédés par l'aristocratie de Cour ou les grandes familles ministérielles.

III- Le seigneur de Chamlay et son implication dans la vie locale

Nous avons déjà largement évoqué les investissements immobiliers de Chamlay dans la région, de même que ses liens avec François de La Prée, son principal assistant : liens sur les lieux de travail mais aussi liens de voisinage et de fortune, entre Bontin et Champlay.

Un seigneur assez peu présent

Chamlay ne fut guère présent dans son domaine pendant une grande partie de sa carrière. Il a trop à faire ailleurs. Sa mère Marguerite Lemaçon, qui réside au château jusqu'à sa mort, est bien plus impliquée que lui localement et on la trouve par exemple comme témoin, le 25 juin 1680, au mariage à Champlay d'un Robert Thomas, chirurgien. Cependant lui-même figure déjà en 1677 comme parrain au baptême de Jules-Louis de Saint-Phalle, fils du seigneur de Neuilly (une seigneurie que d'ailleurs il acquiert ultérieurement, en juin 1684)¹⁵. En fait c'est surtout à partir des années 1700 qu'il semble s'intéresser davantage à son château et plus s'impliquer dans la vie locale.

¹⁵ Informations tirées du fonds Niel-Martiré.

Plusieurs épisodes, plus ou moins anecdotiques, en témoignent. En mai 1702, il devint syndic perpétuel des paroisses de Champlay, la Ferté-Loupière, Villemer, Charmeaux (Charmoy)¹⁶. Puis, il engagea quelques travaux de réfection de ses propriétés (achat de tuiles, réparation de remises¹⁷...). Le 9 novembre 1707, il accepta d'être le parrain de Louis-Jules-Joseph de Racault (né le 3 juin 1707), fils de Joseph Racault, seigneur de Cordeil¹⁸ (localité située à quelques kilomètres au sud de Champlay). Un mois plus tard, le 24 décembre 1707, en tant que seigneur d'Épineau et des Vosves, il fut également le parrain de « Marguerite », la nouvelle cloche installée dans le petit village. Une grande cérémonie eut lieu, mais Chamlay refusa d'y assister et laissa sa place à M. Blanchard, bourgeois de Joigny. Sans doute ne voulut-il pas s'afficher en présence de la marraine de la cloche, Marguerite Bachelier, veuve de Louis Hardouin, procureur de la ville de Joigny. Celle-ci était une janséniste déclarée et se trouvait en conflit avec l'archevêque de Sens, Hardouin de la Hoguette, à propos de l'administration d'une fondation. En effet elle venait faire en 1706, avec quelques autres Joviniennes aisées et de tendance janséniste, une donation pour fonder la « Maison des Orphelines », établissement d'enseignement occupant un local de l'Hôtel-Dieu Saint-Antoine de Joigny, mais ces fondatrices refusaient farouchement la tutelle de cet Hôtel-Dieu et souhaitaient maintenir l'indépendance de leur établissement¹⁹. Il était donc préférable pour Chamlay, proche du pouvoir royal, de ne pas se compromettre avec une telle personnalité.

Il fut en revanche présent l'année suivante lors de la cérémonie d'inauguration de la nouvelle cloche qu'il avait offerte à l'église Saint-Martin de Champlay. La cloche baptisée Maria, du nom de sa marraine Marie Anne Julie de Régnier de Guerchy, est toujours en place aujourd'hui²⁰. Toujours dans la même église, le maréchal général des logis (ou son père) avait également fait bâtir à ses frais une chapelle et une sacristie²¹.

Le jour de la Saint Louis, le 25 août 1711, on retrouve le maréchal général des logis à un grand banquet officiel organisé au château de Joigny par le gouverneur de la place, le comte Etienne Piochard de la

¹⁶ AN, MC, Et. XXXIX, 302.

¹⁷ AD Yonne E34 124 : contrat d'achat de 20 500 tuiles à Jean Parly, le 22 mai 1701 ; contrat de réparation de cinq remises dans les environs de Champlay, le 15 avril 1704.

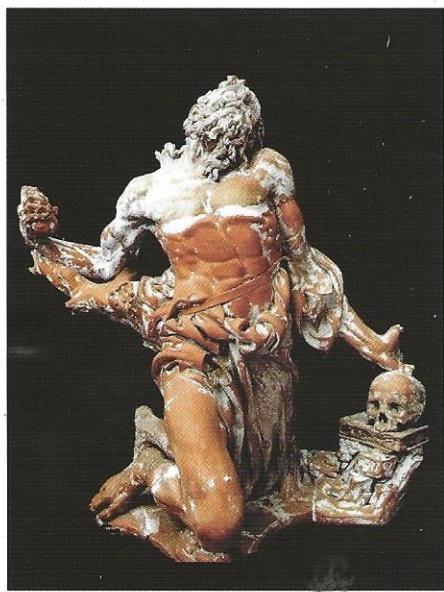
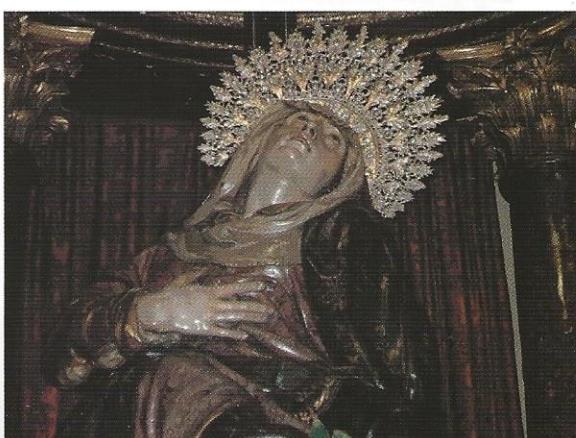
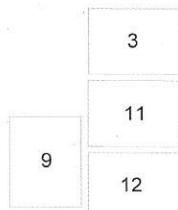
¹⁸ AD Yonne, série G : registres des paroisses, arrondissement de Joigny, canton d'Aillant, GG 1 à 8 : commune de Guerchy. Racault de Cordeil emprunta également 1 350 livres à Chamlay, puisqu'à la mort de ce dernier, on trouve dans ses papiers des billets de reconnaissance de dettes datés de mars et avril 1710 (AN, MC, Et. XXXIX, 302).

¹⁹ Edmond FRANJOU, *La querelle janséniste à Joigny et dans le Jovinien, au XVIII^e siècle*, Auxerre, 1970.

²⁰ G. MACAISNE, art. cit. en note 2 et Bernard RICHARD, *La cloche, le maire et le curé dans l'Yonne de la Révolution de 1789 à la Séparation de 1905*, première partie, *L'Écho de Joigny* n° 63, 2006. La cloche de Champlay étant la seule de l'église du village au moment de la Révolution, elle ne fut pas enlevée et a donc pu être préservée jusqu'à nos jours. Les Régnier, seigneurs de Guerchy (village proche, situé juste au sud de Champlay) étaient une famille de militaires et devaient bien s'entendre avec les Bolé de Champlay.

²¹ Papiers de l'inventaire après décès (AN, MC, Et. XXXIX. 302).

La situation économique de Jean de Joigny au sein de la communauté artistique castillane.



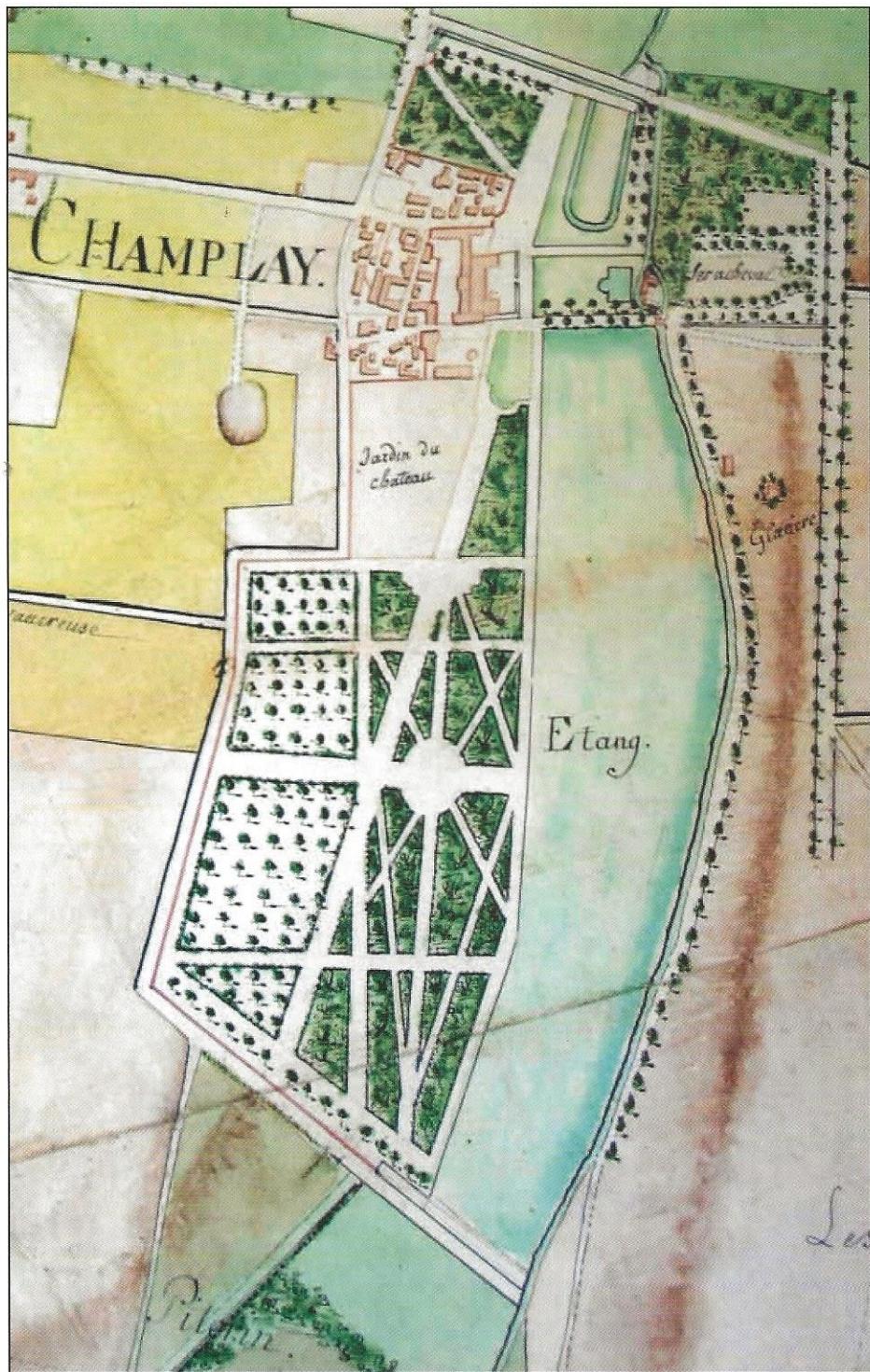
Le marquis de Champlay



*Armoiries du seigneur de Champlay,
d'après l'armorial de 1696*



Champlay. Vue aérienne des vestiges du « Fer à Cheval » (cliché Delor JP)



Plan du domaine de Champlay en 1782. Outre les différents parcs, dont un à la française, les jardins et les vergers, la pièce d'eau et le moulin, on remarquera la glacière, implantée sur la rive est de l'étang.

Dominique Grenet (fils du maire homonyme). Un dimanche au bord de l'Yonne, à Joigny. Œuvre datée de 1884, une des dernières du peintre joignyen qui décèdera l'année suivante. (Collection privée)



Brûlerie (1669-1729)²². Enfin, au printemps 1715, Chamlay se montra grand seigneur lorsqu'un incendie ravagea le 1^{er} avril le château de Neuilly. Ce petit château était occupé par Louis Lesire et sa mère, Marguerite Gousse (ou Gouste), mais ceux-ci étaient à Paris au moment du sinistre. Ils étaient néanmoins responsables des dégâts et durent s'engager à financer les réparations, qui s'élevaient à 9 000 livres. Les Lesire, « voyant bien qu'ils succomberoient » à une telle charge, implorèrent alors la miséricorde de Champlay, qui accepta de réduire la somme à 5 000 livres et leur laissa plus d'un an de délai pour effectuer les travaux²³. Tous ces petits épisodes montrent que le maréchal général des logis, bien que résidant avant tout à Paris ou Versailles, aimait, comme la plupart des courtisans possédant des terres en province, s'impliquer dans la vie locale pour se montrer et se faire reconnaître comme un seigneur important. Rappelons enfin que non loin de Champlay, se trouvaient vers l'est les terres de Seignelay, appartenant aux Colbert, le château d'Ancy-le-Franc, possession de Louvois puis de son fils, le marquis de Barbezieux, ou encore au sud, celles de son assistant La Prée, seigneur de Bontin, et dans le Morvan, le fief de Vauban à Bazoches.

Après la fin de sa vie

Lorsque Champlay meurt en juin 1719, s'ouvre une querelle juridique longue et difficile à propos de sa succession, puisque le maréchal général des logis n'avait aucun héritier proche. Il fallu de nombreuses années à la Justice pour démêler l'écheveau des prétentions et contestations de créanciers (comme La Prée), de parents éloignés et d'autres prétendants à cette belle succession, la tâche n'étant achevée que dans les années 1730. Une partie fut rapidement donnée à Mme de La Taste, une autre à Julie Dufresne, sa fille naturelle, le reste revint à Charles Tourmente, veuf et héritier de Julie Isnard qui avait fait en sa faveur une donation complète. Elle était la cousine la plus proche de Champlay du côté maternel. Pourtant elle n'était qu'une cousine issue de germain au troisième degré ! La famille Andrieux, des cousins au quatrième degré du côté paternel, héritèrent également de « propres paternels délaissez par Louis Julles Bollé ». Pour ce qui concerne le château et la seigneurie de Champlay, ils

²² G. MACAISNE, art. cit. en note 2. Selon la relation faite par *Le Mercure de France* de septembre 1711 dans sa chronique mondaine, de nombreux officiers de l'armée et chevaliers de l'ordre de Saint-Louis étaient présents à ce repas. Parmi eux, « M. le Marquis de Guerchy », son fils « M. le Marquis de Montperous, Lieutenant Général des Armées et Mestre de Camp général de la Cavalerie de France » ou encore « M. le Marquis de Hautefeuille, Maréchal de Camp ». Notons que Champlay n'y est nommé que « M. de Champlay » et pas comme marquis. Un bal et un feu d'artifice furent donnés après le banquet (article du *Mercure de France* repris dans *l'Histoire généalogique des La Bruslerie, Piochard de La Bruslerie*, de Charles DEMAY, Auxerre, 1880, 2^{ème} édition remise à jour en 1962, p.121-122).

²³ AN, MC, Et. XLIX, 470 : « Transaction entre Louis Julles Bollé de Champlay et Margueritte Gousse, veuve de Pierre Lesire », 2 mai 1715. Notons que, selon les documents, on parle de *Jules Louis* ou de *Louis Jules Bolé*, ces prénoms venant évidemment de ceux de Mazarin et du roi.

furent achetés le 28 juillet 1733 par Pierre Bérenger ou de Béranger, comte de Gua ou Guast.

A cette date, on peut estimer le total de sa fortune à environ un million de livres, ce qui est tout à fait honorable. Mais dans cette fortune, il ne faut pas négliger la première ascension de son père, Alexandre-Simon, qui lui apporta environ 400 000 livres en biens divers. D'autre part, ces largesses royales ne furent jamais à la hauteur des services que le maréchal général des logis rendit au roi et à l'État. Jouant un rôle tout aussi important qu'un secrétaire d'État de la Guerre, il n'en toucha jamais les considérables émoluments. Mais cela fut visiblement un élément secondaire pour Chamlay, qui préféra l'influence et le travail auprès du roi à des revenus élevés. Ce désintérêt est assez rare à l'époque pour mériter d'être signalé. Mais il correspond à un autre élément atypique du personnage, sa position sociale. En effet, Chamlay ne se maria jamais et n'eut donc aucun héritier légitime, ni une grande famille à soutenir, ce qui peut expliquer en partie son désintérêt et le fait qu'il ne chercha jamais à tirer profit de sa relation avec le roi pour se constituer une clientèle propre.

IV- La carrière exceptionnelle de Chamlay dans l'ombre de Louis XIV

Revenons maintenant sur le Chamlay en action à la cour et à l'armée, c'est-à-dire sur sa carrière professionnelle.

Bien que largement méconnu²⁴, Chamlay est pourtant un des acteurs majeurs du « Grand Siècle » et un personnage d'une grande originalité, que ce soit par sa carrière et son ascension hors du commun, par sa position au sein des institutions militaires et politiques, par sa pensée géopolitique, stratégique et réformatrice, par la diversité de ses fonctions (il fut à la fois militaire, diplomate, historien, propagandiste, penseur politique et économique...) ou par son statut social.

L'ascension pendant la guerre de Hollande

Son ascension fut en effet extraordinaire et extrêmement rapide, l'essentiel se déroulant pendant les sept années de la guerre de Hollande, entre 1672 et 1678. Pourtant, au départ, Chamlay semblait promis à un destin médiocre dans l'armée. Sa charge de maréchal général des logis (sorte de chef d'état-major d'armée s'occupant avant tout de l'organisation des marches, des camps et de géographie militaire) était des plus secondaires ; il était très jeune et donc encore inexpérimenté et il disposait de peu d'appuis familiaux, à la Cour et dans le monde militaire,

²⁴ Dans le présent article, nous n'évoquons que brièvement ce qui concerne les années 1672-1678, marquant les débuts de l'ascension de Chamlay, débuts déjà présentés dans notre article publié dans le n° 62, 2005, de *L'Echo de Joigny* et mettons donc l'accent sur la suite.

même si son père, Alexandre-Simon, appartenait à la clientèle des Le Tellier. Il réussit pourtant à s'imposer grâce à trois grands atouts.

Le premier fut sa grande compétence en tant que maréchal général des logis. Mais son ascension ne doit pas tout à ce seul talent militaire.

Chamlay réussit également grâce à un second atout, son sens aiguisé de la diplomatie et des relations au sein de l'armée française. Le fait qu'il ait réussi à se faire apprécier de personnages aussi différents que Louvois (le ministre de la guerre), Condé, Turenne ou Louis XIV, tous réputés pour leur mauvais caractère, est sur ce point révélateur.

Enfin, troisième atout, il était habile dans la flatterie. Ainsi en 1675 et 1676, au cours de son premier travail direct avec Louis XIV, comprit-il rapidement tout le profit qu'il pouvait tirer de la situation en flattant habilement le goût du monarque pour la géographie et les ordres de marche. Ainsi ce dernier avait-il l'impression d'exercer pleinement et réellement ses fonctions de « roi de guerre ». Tout ceci montre que, à l'occasion, Chamlay savait être un parfait courtisan qui n'hésitait pas à flatter subtilement les personnes appropriées, si cela était favorable à son avancement.

La diversification de ses fonctions pendant la période de paix relative (1678-1688)

Ayant obtenu la confiance du roi, Chamlay fit ensuite tout pour rester dans les cercles du pouvoir, en étoffant notamment ses fonctions pendant la période de paix relative qui s'étend de 1678 à 1688. On retrouve là une des caractéristiques de l'Ancien Régime, à savoir la grande perméabilité des fonctions, les personnes les plus compétentes cumulant bien souvent des emplois ou accomplissant des missions parfois très diverses, même en dehors de leur champ de compétences reconnues. Ainsi, avec son assistant La Prée, Chamlay poursuivit sa collaboration avec Louis XIV, puis avec Racine et Boileau, les deux historiographes du roi, afin d'écrire une sorte d'histoire « officielle » de la guerre de Hollande. La tâche n'était pas aisée, mais ces quatre serviteurs du roi parvinrent tant bien que mal à proposer un compromis original entre le souci d'une certaine objectivité historique et le nécessaire panégyrique des actions du souverain. Puis, au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, Chamlay s'engagea plus avant dans la défense de la cause française, en se lançant dans la rédaction de libelles de propagande, généralement écrits sous la forme de dialogues imaginaires. Si cette initiative permit à Louvois et au roi de reconnaître l'importance de la propagande, de la « guerre psychologique », les écrits de Chamlay ne furent pratiquement pas publiés et n'eurent sans doute pas une grande influence, car leur forme (longueur excessive, manque de naturel) et leur contenu (écrits trop pointus, avec des analyses stratégiques parfois très poussées) n'étaient pas adaptés à un large public.

Au cours de ces années, le maréchal général des logis se fit également diplomate, mais un diplomate un peu particulier, puisqu'il fut avant tout spécialisé dans les négociations secrètes et les missions de confiance. Ainsi négocia-t-il la fin des hostilités avec l'Espagne, avec le gouverneur des Pays-Bas espagnols, le marquis de Grana, durant l'été 1684. Quatre ans plus tard, en 1688, il fut chargé de présenter un compromis au pape Innocent XI en vue d'éviter une guerre générale en Europe et pour un règlement favorable aux Français dans l'affaire de la succession de l'archevêché de Cologne. Mais il n'obtint pas même une entrevue du pape, résolument anti-français. Enfin, il tenta, à nouveau en vain, de négocier un traité de paix avec le duc de Savoie entre janvier et mars 1692. On voit que le bilan de ces missions fut dans l'ensemble négatif. Mais le contexte n'était généralement pas favorable à la France, du fait de la détermination de ses ennemis à combattre notre royaume jusqu'au bout. La politique des Réunions (c'est-à-dire le rattachement par la force et l'intimidation de territoires frontaliers à la couronne de France, en interprétant de manière extensive et souvent abusive les clauses du traité de Nimègue de 1678 ainsi que des écrits et droits plus anciens), l'arrogance et les coups de force français pendant les années 1680 n'incitaient pas les partenaires à négocier. Chamlay disposait donc d'une marge de manœuvre très étroite. Mais, complètement imprégné de principes rationnels et de l'idée de la grandeur du royaume, il manquait également de souplesse et avait bien du mal à comprendre la position de ses interlocuteurs. Agacé par les louvoiements et les subterfuges de ces derniers, il finissait par s'impatienter et par adopter toujours la même attitude : intimider l'adversaire en montrant sa force, moyen peu diplomatique pour aboutir à un compromis...

En 1684, en récompense de ses services, Chamlay obtint un office d'intendant triennal des Bâtiments du roi, mais il ne s'y intéressa guère et revint, avec la reprise de la guerre en 1688, à des fonctions plus appropriées, celles de maréchal général des logis et de stratège du roi. Il accrut encore son influence, en jouant un rôle-clé dans le ravage du Palatinat. Comme pour la guerre de 1683-1684 contre l'Espagne, il fut en effet le véritable commandant des opérations en 1688 et 1689. Duras, qui était le général en chef en titre, subit en effet l'influence croisée de Chamlay et de Louvois, ce qui le pousse à une politique de dégât systématique dans la vallée du Rhin (destruction de nombreuses villes et postes sur le fleuve, notamment Heidelberg, pour priver les ennemis de bases logistiques). Mais ce système de commandement très particulier montra ses limites et, en 1690, la collaboration du maréchal général des logis avec le maréchal de Lorge, un neveu de Turenne et nouveau général en chef, fut difficile et houleuse ; il en fut de même à nouveau en 1693.

Le stratège du roi (1691-1713)

Lorsque Louvois mourut brutalement le 16 juillet 1691, la carrière de Chamlay franchit un nouveau palier. Si l'on en croit le mémorialiste Saint-

Simon, le roi lui aurait alors proposé la charge de secrétaire d'État de la Guerre. Mais le maréchal général des logis l'aurait refusé par égard pour Barbezieux, le troisième fils de Louvois, secrétaire d'État en survivance, à qui ce département était destiné. Si cette anecdote n'est guère plausible, elle a le mérite de montrer l'importance du personnage, qui fut jusqu'en 1709 aussi influent qu'un secrétaire d'État de la guerre. En effet, s'il perdit avec Louvois un patron et un ami, Chamlay en profita néanmoins pour devenir le collaborateur direct du roi, qui le retint de plus en plus auprès de lui. Après une période de transition entre 1691 et 1693, il finit par se sédentariser à Versailles pour devenir le conseiller militaire et stratégique de Louis XIV et par abandonner toute fonction opérationnelle sur les différents fronts de la guerre. Chamlay atteignit alors l'apogée de son influence, ce qui se manifesta par la rédaction d'un très grand nombre de mémoires stratégiques (plus de deux cent soixante-dix) et par un travail constant auprès de Louis XIV pour diriger les opérations militaires. Malgré cette influence considérable, la position sans équivalent de Chamlay ne fut jamais clairement définie sur l'échiquier de la direction de la guerre, puisqu'il garda toujours son seul titre de maréchal général des logis.

Sa pensée géopolitique et stratégique est marquée par une grande rationalité, tout en étant très pragmatique. On peut relever quelques principes de base qui ont guidé son action. Chamlay, tout comme le roi, Vauban et finalement une bonne partie de l'état-major français, fut très influencé par les ouvrages d'Henri de Rohan ou de Gatien Courtiz de Sandras²⁵, qui attachaient une grande importance à la rationalité en politique étrangère. L'idée était que chaque État avait des intérêts permanents, qui se déduisaient de son histoire, de sa géographie ou du caractère de ses peuples, et que le bon prince était celui qui suivait ses « véritables intérêts », dictés par la raison, sans se référer aux grands principes moraux, religieux ou juridiques. La raison d'État chère à Richelieu devait triompher. Ces idées amenèrent ainsi Chamlay à déconseiller au roi de chercher à recueillir l'ensemble de la succession espagnole à la fin du XVII^e siècle (il ne fut pas écouté sur ce point et lui-même finit par se rallier à la position du roi). On retrouve aussi ses positions constamment dans ses mémoires stratégiques ou ses œuvres de propagande. Elles entraînèrent cependant une certaine rigidité dans la politique étrangère française et des erreurs dans les relations avec les autres puissances, avant que Louis XIV, puis Chamlay, ne finissent par les abandonner partiellement au moment de l'acceptation du testament de Charles II.

²⁵ Henri de Rohan (1579-1638), un des principaux militaires huguenots, écrivit divers mémoires et traités qui furent renommés au XVII^e siècle en matière de stratégie et de tactique : *Discours politiques sur les choses arrivées en France depuis 1610 jusqu'en 1629*, le *Parfait Capitaine* (1636), le *Traité de la corruption de la milice ancienne*, *Sur les Intérêts des princes*, les *Mémoires et lettres sur la guerre de la Valteline*.

Courtiz de Sandras (1644-1712), après avoir servi comme capitaine, rédigea et fit publier, surtout à La Haye, un grand nombre d'écrits militaires dont, en 1689, une *Histoire de la guerre de Hollande*.

Il en est de même pour les idées directrices de la pensée stratégique du maréchal général des logis. On retrouve en effet cette tendance à la systématisation rationnelle, qui aboutit aux échecs politiques du ravage du Palatinat. Mais si Chamlay était favorable aux « guerres préventives » et d'intimidation et s'il donnait, par exemple, la priorité aux questions logistiques, aux places fortes ou à la concentration des forces, son pragmatisme lui permit de remettre en cause certaines de ses premières idées et de corriger des erreurs si nécessaire. Ainsi, en 1694, comprit-il parfaitement les blocages stratégiques qui empêchaient la France de gagner définitivement la guerre de la Ligue d'Augsbourg ; il sut alors proposer des solutions novatrices. Malheureusement, les moyens financiers firent défaut et ses propositions ne purent être appliquées qu'en partie à la fin du conflit. De même, Chamlay ne fut pas un partisan exclusif de la guerre de siège et de la guerre d'usure. Pour lui, la bataille était une option tout aussi intéressante et il incita les généraux à en livrer, notamment au début de la guerre de succession d'Espagne.

Pendant une vingtaine d'années (surtout de 1688 à 1708), le maréchal général des logis eut une influence déterminante sur la stratégie française et la direction de la guerre ; il fut un des acteurs essentiels de la mise en œuvre de la stratégie de cabinet. Celle-ci consiste à vouloir diriger au maximum les opérations militaires depuis les cabinets de Versailles, en laissant une marge de manœuvre et une autonomie réduites aux généraux sur le terrain. L'image de la stratégie de cabinet est généralement très négative, cette manière de diriger les opérations étant jugée responsable de la plupart des échecs des armées françaises à la fin du règne de Louis XIV. Il convient de nuancer cette vision trop simpliste. Certes il y eut bien une tentative de contrôler plus étroitement les opérations depuis Versailles avec de coupables excès, notamment au moment du ravage du Palatinat. De même, ce mode de commandement entraîna un certain ralentissement de la prise de décision et empêcha parfois les généraux d'exploiter au mieux certaines occasions ou certaines victoires. Le principal responsable de cette situation est avant tout Louvois, bien plus que Chamlay ou Louis XIV.

Le roi se rendit compte de certains abus dans cette stratégie de cabinet et il chercha à les corriger, notamment lorsque son secrétaire d'État de la Guerre disparut en 1691. Le système devint alors plus souple et fit davantage appel à la concertation et à la coordination qu'à la coercition. Mais un autre effet pervers apparut alors : il s'agit de l'indécision chronique et du manque d'initiative de la part de certains généraux, souvent incapables, comme Villeroy ou La Feuillade. Attendant constamment des ordres de la Cour pour couvrir leur moindre résolution, ces derniers ont gâché nombre d'occasions pendant la guerre de succession d'Espagne, le manque d'unité dans le commandement accentuant encore cet inconvénient.

Cette stratégie de cabinet n'a pas d'équivalent dans les autres pays européens, qui ne poussèrent jamais aussi loin la centralisation dans la

direction de la guerre. Malgré ses excès, ce système de commandement fut probablement plus un atout qu'un inconvénient pour le royaume. Il permit de coordonner depuis Versailles l'ensemble des opérations sur les différents fronts et de répartir plus harmonieusement les forces entre ces espaces suivant les circonstances. Cette unité de commandement assurée par Louis XIV et ses proches conseillers militaires, constitua un de ses grands atouts de la France par rapport à ses ennemis pendant les deux derniers conflits du règne. D'autre part, cette manière de diriger les opérations n'est pas née et ne s'arrêta pas avec Louis XIV. En effet, ses origines remontent à l'époque de Richelieu et la stratégie de cabinet se poursuivit pendant tout le XVIII^e siècle jusqu'à la Révolution, et même au-delà. Or rares sont les historiens qui critiquent aussi sévèrement la direction de la guerre mise en place par le Cardinal ou par Carnot !

Le réformateur

Chamlay apparaît enfin comme un homme à la pensée réformatrice d'une très grande richesse et souvent novatrice. Logiquement, il s'intéressa avant tout aux questions spécifiquement militaires : nécessité d'une meilleure organisation logistique, mais aussi problème du licenciement des troupes à la fin d'un conflit, l'importance de l'entraînement de l'infanterie, la création des carabiniers ou le développement des hussards.

Mais il élargit progressivement son intérêt à d'autres domaines, en se préoccupant de l'état des hôpitaux militaires ou en jouant un rôle majeur dans la création de l'ordre militaire de Saint-Louis, destiné à récompenser les officiers méritants. Puis, à partir des années 1690, son esprit toujours aussi pragmatique et rationnel comprit toute l'importance des questions fiscales, essentielles pour financer les guerres ruineuses de la Ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne.

Ainsi prit-il une part décisive à la mise en place de la capitulation de 1695, un nouvel impôt qui toucha l'ensemble de la population française et n'épargna pas les privilégiés (impôt progressif en fonction de la catégorie économique à laquelle on appartenait).

Enfin il collabora, timidement avec Vauban, plus activement avec Boisguilbert, à des projets de réformes économiques et fiscales plus globales. Mais ces dernières se révélèrent souvent trop novatrices pour l'époque et n'aboutirent pas, le contexte de la guerre n'étant pas non plus favorable à des changements d'une telle ampleur. L'ensemble de cette réflexion n'aboutit pas en ce qui concerne Chamlay à la publication d'un traité général sur ces questions, comme le firent Vauban et Boisguilbert. Le maréchal général des logis n'avait probablement pas une pensée assez synthétique et théorique pour cela. Surtout, il n'osa jamais aborder de front certaines questions, sachant que celles-ci restaient sensibles et pouvaient contrarier le souverain. Ce dernier aspect du parcours de Chamlay nous montre cependant, une fois de plus, que celui-ci avait de nombreux points communs avec Vauban et qu'il fut presque aussi important que lui.

Il n'était pas indifférent, à l'occasion des quatre cents ans de la naissance de Vauban, de rapprocher notre maréchal général des logis de ce grand maréchal de France. Mais ne nous étonnons pas si l'un est infiniment moins connu que l'autre. Chamlay a été pour Louis XIV un « conseiller de l'ombre » qui, par les conseils avisés qu'il donnait dans le secret du cabinet, a permis au grand roi de jouer au chef de guerre compétent devant ses maréchaux. Pour que ce jeu réussisse, il fallait bien que ce conseiller restât dans l'ombre pour ses contemporains et, par voie de conséquence, pour la postérité aussi. Nous espérons cependant avoir contribué à lever le voile et à éclairer un peu ce personnage.



CAISSE D'EPARGNE
**DE BOURGOGNE
ET DE FRANCHE-COMTE**

**NOS AGENCES A VOTRE SERVICE
A JOIGNY**

Rue Gabriel Cortel ☎ 0 810 127 792
1, avenue Gambetta ☎ 0 810 152 792